

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Département de VAUCLUSE

Arrondissement de  
CARPENTRAS

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉDOIN

**Séance du**  
**04 Avril 2024**

**Nombre de membres :**

En exercice : 16

Qui ont pris part à la  
délibération : 15

Dont pouvoirs : 3

Date de la  
convocation :  
26.03.2024

Date de la publication :  
09/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 17 heures, le **Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames **BARNICAUD Eliane**, **BEGNIS Pascale**, **BEGNIS Martine**, **CIPOLLA Stéphanie**, **LANGLOIS Geneviève**, **LEVY CONSTANT Gilberte**, **PERRIN Carole**, Messieurs **BREZOUT Serge**, **CAMPON Patrick**, **DETHES Romain**, **FELDMANN Michel**.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme **BERNARD Monique** en faveur de Mme **PERRIN Carole**, Mme **DELEUIL Joëlle** en faveur de Mme **BARNICAUD Eliane**, Mme **CHARRETEUR Yannick** en faveur de M. **FELDMANN Michel**,

Étaient excusés : M. **POUILLAUDE Vincent**, M. **BREZOUT Serge** (absent pour la délibération N°DE-2024-01)

**N° MA-DEL-2024-02**

#### **OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

En application des articles L.1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable.

Le compte de gestion du CCAS de Bédoin, transmis par le comptable public, fait ressortir pour l'exercice 2023 les éléments suivants :

	<b>Section d'investissement</b>	<b>Section de fonctionnement</b>
Recettes nettes	Néant	34 845,56 €
Dépenses nettes	Néant	39 504,43 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Néant</b>	<b>-4 658,87 €</b>

<b>Résultat reporté de l'exercice antérieur</b>	Néant	<b>17 805,28 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	Néant	<b>13 146,41 €</b>

Le vote de l'arrêté du compte de gestion du comptable public doit intervenir préalablement au vote du compte administratif.

Il est proposé d'arrêter le compte de gestion 2023 du comptable public qui est en concordance avec le compte administratif et n'appelle aucune observation, ni réserve.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

**Vu** le Compte de Gestion pour le CCAS de Bédoin, sur l'exercice 2023, présenté par le comptable public

**Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**



- **D'approuver** le compte de gestion du CCAS pour l'exercice 2023, établi par Monsieur le comptable du Trésor Public.

0	Voix contre
0	Abstention
15	Voix pour

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de  
Vaucluse le : 09/04/2024  
Et publication sur le site internet de la commune de  
Bédoin le : 09/04/2024

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Président, M. Alain CONSTANT**

**La secrétaire de séance**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.